



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -  
PWGSC  
1550, Avenue d'Estimauville  
1550, D'Estimauville Avenue  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
TPSGC/PWGSC  
601-1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

<b>Title - Sujet</b> Gaz comprimés	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EE286-170001/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EE286-170001	<b>Date</b> 2018-07-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$QCL-043-17432	
<b>File No. - N° de dossier</b> BAP-7-40195 (043)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2018-09-04</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Beauchesne, Sonia	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> qc1043
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 649-2702 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 648-2209
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**Modification 002 à notre invitation, afin de répondre aux questions de l'industrie.**

**Demande de renseignements – en période d'invitation – Clause #2.3**

Afin d'assurer l'uniformité et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, les demandes de renseignements importantes reçues, ainsi que les réponses à ces demandes, seront fournies simultanément à tous les soumissionnaires qui auront reçu la demande de soumissions, sans que le nom de l'auteur des demandes de renseignements soit mentionné.

Voici les questions que nous avons reçues :

Question 2 : Dans l'annexe B « Base de paiement », sur la feuille « Fixation des prix » à l'instruction 4 (prix annuels par flotte), que voulez-vous dire par « prix de lot ferme » ?

Réponse 2 : **Nous voulons un prix ferme annuel pour toute la flotte d'un utilisateur indépendamment du type de cylindre, selon la quantité de cylindres qu'il possède.**

**Tel qu'indiqué dans la feuille « instructions » de la même annexe, au point 4 : « Le plan de location annuelle prépayée est basé sur la location annuelle. Les cylindres peuvent être loués pour une période de (12) mois à un tarif forfaitaire à être déterminé par l'entrepreneur, selon la moyenne mensuelle du nombre de cylindres détenus pendant la période. L'utilisateur aura la possibilité d'utiliser l'une ou l'autre des méthodes, soit : la location à la journée ou annuelle selon les dispositions de la présente annexe. »**

Par exemple, si un utilisateur loue en moyenne 327 cylindres par mois pendant l'année, le prix sera celui qui correspond à la case 301 à 350 cylindres. Dans l'exemple ci-dessous, un utilisateur qui loue en moyenne 327 cylindres par mois paiera un montant forfaitaire de 230\$ pour toute l'année.

<b>4. Instructions aux offrans :</b> Veuillez compléter le tableau en indiquant les prix de lots fermes annuels pour la location des cylindres. Les prix doivent demeurer valides pour toute la durée de l'offre à commandes.	<b>Nombre de cylindres / an</b>	<b>Prix de lot ferme/an</b>
	1 à 50	35\$
	51 à 100	70\$
	101 à 150	100\$
	151 à 200	130\$
	201 à 250	150\$
	251 à 300	220\$
	301 à 350	230\$
	351 à 400	300\$
	401 à 450	350\$
	451 à 500	365\$

Question 3 : Y a-t-il une possibilité de charger des frais de transport pour les autres ministères ou organismes fédéraux de la province qui se trouvent en région éloignée?

**Réponse 3 : Non, il s'agit d'une offre à commande principale et régionale. Tel que décrit dans le *Guide des approvisionnements* chapitre 7.10.1 a) iv : une « offre à commandes principale et régionale (OCPR) », qui est généralement émise à l'intention de plusieurs clients à l'intérieur d'une région géographique précise. **Seuls les utilisateurs désignés (partie 6A, article 6.4.3) des régions de Montréal, Québec et Saguenay pourront faire des commandes.****

-----

Question 4 : À la section 6.4.4, pour le nom, pouvons-nous indiquer « service à la clientèle »?

**Réponse 4 : Normalement, nous demandons d'indiquer le nom de la personne responsable du contrat. Par contre, vous pouvez inscrire votre représentant contractuel ET le service à la clientèle pour les 2 différentes fonctions de gestion de contrat et de gestion de service au client.**

-----

Question 5 : Qu'advient-il s'il y a des produits que nous ne pouvons pas offrir?

**Réponse 5 : Tel qu'indiqué à la base de paiement (Annexe B), feuille « instructions », point 2.3e) : « *Nous vous demandons de soumettre un prix sur tous les articles [...] que vous être en mesure de fournir.* »**

-----

Question 6 : Quels sont les termes de paiement?

**Réponse 6 : Ils sont indiqués à la partie B, article 6.4. Si vous voulez parler de la période de paiement, veuillez vous référer aux conditions générales [2010A](#) article 15 tel que mentionné dans la partie B, article 6.2.1.**

-----

Question 7 : Quelle est la limite de responsabilité?

**Réponse 7 : Il n'est pas fait mention de la responsabilité dans les conditions générales; la position du Canada est de demeurer silencieux.**

-----

Question 8 : Quelles sont les clauses et conditions de la limite de responsabilité?

**Réponse 8 : Il n'est pas fait mention de la responsabilité dans les conditions générales; la position du Canada est de demeurer silencieux.**

Question 9 : Quel est le montant d'assurance responsabilité maximale requise?

**Réponse 9 :** **Veillez vous référer à la partie B, article 6.7 où la référence à la clause G1005C – Assurance – aucune exigence particulière est indiquée par renvoi.**

Question 10 : Il est spécifié dans la section 4.2 à la page 13 du document il est indiqué « Jusqu'à trois offres recevables par région avec la valeur totale combinée la plus basse par région pourront être recommandées pour l'émission d'une offre à commandes chacune. » Est-ce que ceci signifie qu'il pourrait y avoir plus d'un fournisseur par site? Ou chaque site aura son propre fournisseur mais qu'à l'intérieur d'une même région différents sites pourraient avoir des fournisseurs différents?

**Réponse 10 :** **Il y a 3 régions, soit : Québec, Montréal et Saguenay. Il peut y avoir jusqu'à 3 fournisseurs par région. Les offres à commandes seront attribuées par région. La méthode d'attribution est indiquée dans l'Annexe B – Base de paiement feuille « Évaluation » point 2 :**

2	Puis comme deuxième étape, évaluer les offres individuellement ou par groupe afin de couvrir l'ensemble des besoins en gaz comprimés par région.
2.1	Nous allons premièrement évaluer les offres individuellement pour déterminer si un offrant est en mesure d'offrir <b>toutes les valeurs totales les plus basses sur tous les articles pour une région donnée*</b> .  Une seule offre à commandes sera émise pour une région donnée si un offrant est en mesure d'offrir <b>toutes les valeurs totales les plus basses sur tous les articles pour une région donnée*</b> .  - Advenant le cas où nous recevons une seule offre pour une région donnée, alors une seule offre à commandes sera émise pour cette région.
2.2	Si pour une région donnée, aucun offrant n'est en mesure d'offrir <b>toutes les valeurs totales les plus basses sur tous les articles pour une région donnée*</b> , nous allons effectuer tous les regroupements possibles des offres pour déterminer le groupe de deux (2) offres avec la valeur totale combinée la plus basse pour couvrir tous les besoins d'une région donnée.  Si par exemple pour une région donnée, nous recevons 3 offres, disons des compagnies A, B et C, nous allons effectuer les regroupements AB, AC et BC avec leurs prix les plus bas sur 5 ans pour déterminer le groupe qui va obtenir une offre à commandes pour un total de 2 offres à commandes pour cette région.
2.3	Advenant le cas où le regroupement de 2 offres ne suffit à rencontrer <b>toutes les valeurs totales les plus basses sur tous les articles pour une région donnée*</b> , nous allons regrouper les offres par groupe de 3 et effectuer le même processus qu'au point 2.2 ci-dessus.

\* **toutes les valeurs totales les plus basses sur tous les articles pour une région donnée** signifie, par exemple, que si il y a 10 articles à évaluer pour une région donnée, il faut que les prix (l'évaluation de la valeur totale de chaque article sur 5 ans tel que définie à l'étape no 1) soient les plus bas sur chacun des 10 articles sans exception pour que cette condition soit respectée.

<	>	Instructions	Fixation des prix	Évaluation	+	:	<
---	---	--------------	-------------------	------------	---	---	---

Question 11 : Dans nos ententes une clause spécifique indique que le prix de l'hélium peut être augmenté avec un avis de 30 jours au client si l'augmentation de nos coûts est supérieure à 5%. Est-ce possible d'appliquer une telle clause à la soumission pour l'hélium?

**Réponse 11 :** **Non, il n'est pas possible d'appliquer telle clause.**

**Toutes les autres conditions de la Demande de proposition demeurent inchangées.**